

## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

### **Recensement 2016 : l'AREQ dénonce le non-respect des droits des personnes âgées dans plusieurs résidences d'hébergement**

**Québec, le 23 juin 2016** – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) dénonce ce qui apparaît comme une manifestation d'âgisme à l'endroit des personnes âgées qui habitent dans les résidences d'hébergement, dans le cadre du recensement mené actuellement par le gouvernement fédéral.

En effet, l'AREQ a appris que des personnes âgées qui habitent dans des résidences privées d'hébergement n'ont pas reçu de formulaire de recensement. Les documents ont plutôt été acheminés aux administrateurs de résidence, dont un grand nombre ont simplement rempli les formulaires à partir des informations disponibles dans les dossiers administratifs des résidents, bien que ceux-ci soient parfaitement lucides et aptes à remplir leurs obligations.

« Plusieurs personnes âgées ont été surprises et choquées de ne pas avoir reçu le formulaire. Elles attachent une grande importance au devoir citoyen qui leur incombe de remplir le formulaire. C'est un devoir, mais c'est aussi un droit de le faire soi-même. Si certaines personnes peuvent avoir besoin d'aide, c'est loin d'être le cas de toutes les personnes qui habitent en résidence. Aussi, il n'y a aucune raison pour que le formulaire soit rempli sans qu'elles en soient informées. Selon nous, c'est un manque de respect et une démonstration d'âgisme », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

#### **Pas de formulaire long, moins de services?**

L'AREQ s'inquiète par ailleurs du fait que seul le formulaire court du recensement ait été acheminé dans les résidences d'hébergement. Or, le formulaire long (détaillé) regroupe plusieurs questions susceptibles de concerner les personnes âgées, par exemple en lien avec des incapacités dans la vie quotidienne.

« Lorsque l'ancien gouvernement a aboli la version longue du formulaire de recensement, plusieurs associations, dont l'AREQ ont milité pour son retour. Maintenant que c'est chose faite, on en exclut les personnes âgées. C'est incompréhensible » ajoute Pierre-Paul Côté.

Statistique Canada mentionne d'ailleurs que le questionnaire détaillé recueille de l'information sur la situation démographique, sociale et économique des résidents du Canada, ainsi que sur les logements dans lesquels ils habitent, et que les données recueillies « seront utilisées par les gouvernements, les entreprises, les associations, les organisations communautaires et bien d'autres dans la prise de décisions importantes pour votre collectivité, votre province ou votre territoire et le pays dans son ensemble ». L'AREQ craint donc que les services aux personnes âgées en souffrent à moyen ou à long terme.

### **Le respect des droits**

L'AREQ demande donc à Statistique Canada de revoir ses pratiques et ses directives en acheminant toute communication directement aux locataires des résidences privées d'hébergement pour personnes âgées. Dans l'intervalle, elle invite les administrateurs de résidences à fournir à leurs locataires toute l'information qu'ils ont transmise dans le cadre du recensement.

« La Protectrice du citoyen a déposé un rapport, la semaine dernière, qui faisait état des difficultés des locataires de résidences d'hébergement à faire respecter leurs droits. Nous demandons aux administrateurs de résidences de poser un geste qui vise justement à respecter les droits de leurs locataires », conclut le président de l'AREQ.

### **À propos de l'AREQ**

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres, partout sur le territoire québécois. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

**Source :** Dominic Provost  
Conseiller en communication  
Cell. : 418 929-4082  
[provost.dominic@areq.lacsq.org](mailto:provost.dominic@areq.lacsq.org)